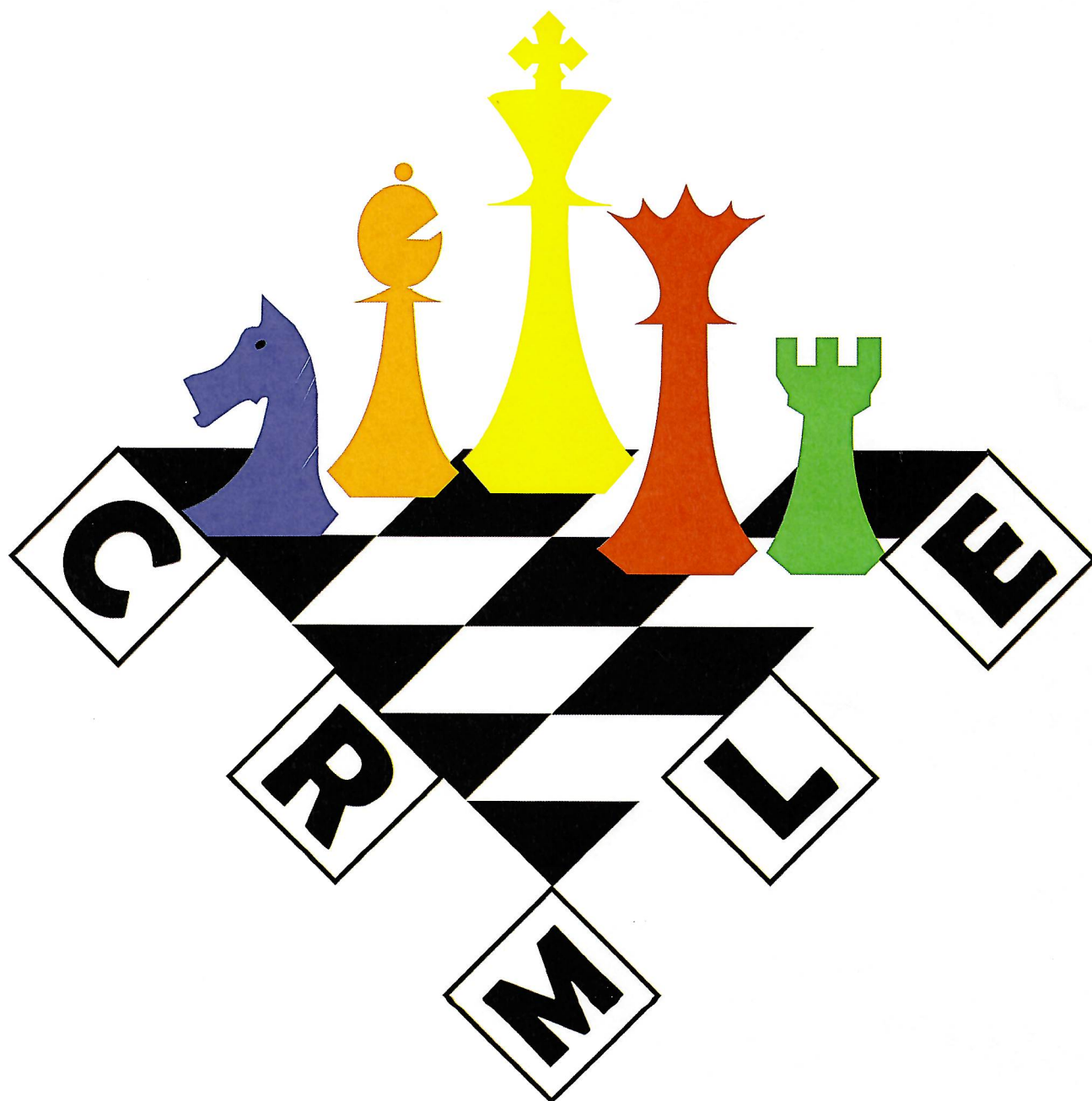


# Comité Rhône et Métropole de Lyon Echecs

---



Siège social : 28 rue Julien 69003 Lyon – Association Loi 1901  
Site : <http://comite-rhone-lyon-echecs.fr>

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 MAI 1988

Le 7 Mai 1988, les membres de l'association dénommée :  
Comité Départemental du Jeu d'Echecs du Rhône  
se sont réunies en assemblée constitutive et après discussion  
et échanges de vues ont adoptés les statuts ci-annexés.

Les membres du premier conseil d'administration désignés  
lors de cette réunion jusqu'à la première assemblée générale sont :

- Mr RUCHOT François - PRESIDENT
- Mr OHL Cristophe, SECRETAIRE
- Mr P ARPILLON Georges, TRESORIER
- Mr CELLIER Jean Paul, DIRECTEUR DU CLASSEMENT
- Mr VARAS Léonidès, DIRECTEUR DES COMPETITIONS
- Mr DUBESSY Thierry, RESPONSABLE SECTEUR JEUNE
- Mr VARAS Manuel, " " " "
- Mr LISA Alain, " " " "
- Mr LAMELIN Georges, DIRECTEUR DE L'ARBITRAGE

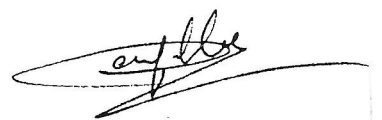
PRESIDENT



SECRETAIRE



TRESORIER



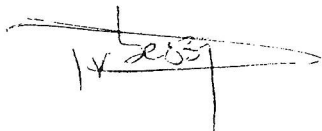
DIRECTEUR du CLASSEMENT



DIRECTEUR COMPETITIONS



Responsables  
DUBESSY



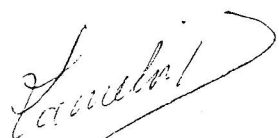
SECTEUR  
VARAS Manuel



jeune  
LISA APain



DIRECTEUR de L'ARBITRAGE



A Monsieur le Préfet du Rhône

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er Juillet 1901 et de l'article 1er de son décret d'application du 16 Août 1901, de procéder à la déclaration de l'association dite :

"COMITE DEPARTEMENTAL DU JEU D'ECHECS DU RHONE "

dont le siège est à :

52, "Clos des Peupliers" Chemin du Bruchet LENTILLY  
69210 L'ARBRESLE.

Cette association a pour objet :

de favoriser et de coordonner l'activité des groupements sportifs adhérents et affiliés à la fédération Française des Echecs dans le Département du Rhône.

Les personnes chargées de son administration ou de sa direction sont :

- Mr RUCHOT François, né à LYON le 11 Mai 1958, Français, domicilié à: 52, chemin du Bruchet LENTILLY 69210 L'ARBRESLE exerçant la profession d'employé PTT : PRESIDENT
- Mr PARPILLON Georges, né à Pont-du-Cheruy le 24-03-34, Français, domicilié à : 241, route de Genas 69100 VILLEURBANNE, exerçant la profession de professeur Tech: TRESORIER
- Mr OHL Cristophe, né à STRASBOURG le 27/05/57, Français, domicilié à : 6, rue Trèves Pâques 69660 COLLONGES au MT D'OR, exerçant la profession de Photographe: SECRETAIRE
- Mr CELLIER Jean-Paul, né à L'ARBRESLE le 16 Novembre 1958, Français, domicilié à : 7 rue du Gaz 69170 TARARE, exerçant la profession de Technicien TPE : DIRECTEUR DU CLASSEMENT
- Mr VARAS Léonidès, né à 29 11-55- le Montélimar, Français, domicilié à : 23, rue salvador Allende 69800 SAINT-PRIEST, exerçant la profession de Tourneur : DIRECTEUR DES COMPETITIONS
- Mr VARAS Manuel, né à Montélimar le 29-11-55, Français, domicilié à 19, rue Henri Barbusse 69800 SAINT PRIEST, exerçant la profession de fleche mécanicien : RESPONSABLE SECTEUR JEUNE
- Mr LISA Alain, né à Lyon 2ème le 21/8/49, Français, domicilié à "Le Ronzay" CHARNAY 69380 LOZANNE, exerçant la profession de Informaticien : RESPONSABLE SECTEUR JEUNE
- Mr DUBESSY thierry, né à Tarare le 20 Avril 1963, Français, domicilié à : 74, rue Jean Moulin 69490 PONTCHARRA SUR TURDINE, exerçant la profession de Maçon, RESPONSABLE SECTEUR JEUNE
- Mr LAMELIN Georges, né à Voiron le 16/11/23, Français, domicilié à 33bis, rue Vaubecour 69002 LYON, retraité SNCF, RESPONSABLE DE L'ARBITRAGE

ASSOCIATIONS  
( Loi du 1er juillet 1901 )

R E C E P I S S E D E D E C L A R A T I O N

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association;  
Vu le décret du 16 aout 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

LE PREFET DU RHONE ET DE LA REGION RHONE ALPES  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Certifie avoir reçu de MR FRANCOIS RUCHOT PRESIDENT

demeurant 52 CLOS DES PEUPLIERS CHEMIN DU BRUCHET  
69210 LENTILLY

une déclaration en date du 6 JANVIER 1989

par laquelle il-elle fait connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

COMITE DEPARTEMENTAL DU JEU D'ECHECS DU RHONE

dont le siège social est situé 52 CLOS DES PEUPLIERS CHEMIN DU BRUCHET  
LENTILLY

69210 L'ARBRESLE

ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association.

LYON, le 6 JANVIER 1989

Pour LE PREFET DU RHONE ET DE LA REGION RHONE ALPES

Pour le Préfet, le Chef de Bureau

MURIEL DUCOTTET

Extrait du décret du 16 aout 1901

Article 1er. La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social."

Extrait de la loi du 1er juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.